

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

Compte rendu du conseil communautaire du mardi 04 avril 2008 à Hamonville

Présents : Membres titulaires :

Mesdames MORCEL, FOURNIER, FREIBERG, GAUVAIN, CILLA.

Messieurs MACQUIN, VELLE, BRETON, GEORGE, LUCIE, THIERY, VAUTRIN, BESANÇON, HANRIOT, STOCKY, PIONNIER, POIREL, LECLERE.

Membres suppléants :

Madame DURANTAY.

Messieurs ADAMSKI, HASSELVANDER, GUILLAUME, CANET, JONDEAU, HAUDOT, LECLERC, MANSION, HILLARD, PATARD, BERCHOUX.

Absent ou excusé : aucun

Ordre du jour :

- **Election du Président, du Vice-Président et du Bureau,**
- **Les commissions à constituer feront l'objet de discussions au sein du nouveau conseil communautaire. Dans cet objectif et afin que chacun puisse réfléchir à son engagement, une information sera donnée plus particulièrement à destination des nouveaux conseillers sur le fonctionnement et les missions actuellement exercées par la CCCHaye (ZAC de Noviant aux Prés, crèche de Manonville, assainissement, collecte et traitement des ordures ménagères, etc...) et sur la représentation de la CCCHaye auprès des organismes extérieurs (SDE, SDAA, SCOT, SAGE, Pays, etc...).**

Madame Fournier ouvre la séance et fait l'appel des conseillers communautaires. Tous les membres titulaires sont présents.

Madame Fournier explique aux conseillers le déroulement de cette réunion. La première partie sera consacrée au vote du Président, du Vice-Président et du Bureau. La deuxième partie, destinée plus particulièrement aux nouveaux conseillers communautaires, consistera en la présentation de la CCCHaye dans son intégralité.

1/ VOTE DU PRESIDENT

En qualité de doyen de séance, M. Macquin, Maire de Minorville, aura l'honneur de présider le vote.

M. Macquin demande s'il y a des candidats au poste de Président de la CCCHaye.

Deux personnes se portent candidats :

Mme FOURNIER, Maire de Tremblecourt et Présidente sortante ;

M. LUCIE, Maire de Domèvre en Haye.

Chacun des deux candidats explique les raisons de sa candidature ;

M. Macquin procède au vote à bulletins secrets.

<u>RESULTAT DU VOTE :</u>	18 INSCRITS	18 VOTANTS
	MARIE-JOSE FOURNIER obtient 15 VOIX	
	CHRISTIAN LUCIE obtient 3 VOIX	

M. Macquin déclare Mme FOURNIER Marie-José élue Présidente de la Communauté de Communes des Côtes en Haye.

Madame Fournier remercie sincèrement les conseillers, d'une part, de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner, d'autre part, parce que la CCCHaye lui tient vraiment à coeur.

2/ VOTE DU VICE-PRESIDENT

Mme Fournier propose de passer au vote du Vice-Président. Elle présente la candidature de M. VAUTRIN Denis, Maire de Manonville et Vice-Président sortant. Elle rappelle que le travail avec M. Vautrin a toujours été harmonieux et productif.

M. Vautrin prend la parole : il pense que 2 Vice-Présidents au sein de la CCCHaye serait exagéré par contre, un effort tout particulier sur le fonctionnement de certaines commissions devra être apporté ; les commissions auront pour objet de travailler sur des dossiers bien précis qui seront présentés en conseil communautaire.

Mme Fournier demande s'il y a d'autres candidatures. Pas d'autres candidatures.

Elle procède au vote à bulletin secret :

<u>RESULTAT DU VOTE :</u>	18 INSCRITS	18 VOTANTS
	DENIS VAUTRIN obtient 16 VOIX	
	PATRICE VELLE obtient 1 VOIX (Maire d'Hamonville)	
	1 VOTE BLANC	

Mme Fournier déclare M. VAUTRIN Denis élu Vice-Président de la Communauté de Communes des Côtes en Haye.

M. Vautrin remercie les conseillers de leur confiance. Il promet, avec Mme Fournier, de faire le maximum pour être à la hauteur de leur confiance.

3/ VOTE DU BUREAU

Mme Fournier propose que le bureau soit constitué des neufs maires appartenant à la CCCHaye.

4/ HISTORIQUE DE LA CCCH

Précédemment adhérente d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) regroupant 49 communes, les communes de ANSAUVILLE, DOMEVRE EN HAYE, GROSROUVRES, HAMONVILLE, MANONVILLE, MARTINCOURT, MINORVILLE, NOVIANT AUX PRES et TREMBLECOURT ont décidé (sur proposition de J.F. SEGAULT ancien maire de DOMEVRE), lorsqu'il a fallu répondre aux obligations des différentes lois sur l'intercommunalité, de se regrouper au sein de la communauté de communes dite « des Côtes en Haye ».

Cette volonté n'est pas née du hasard : c'est une véritable volonté de la part des communes présentant les mêmes caractéristiques et bénéficiant des mêmes atouts de s'associer pour répondre au mieux à certaines obligations de plus en plus complexes, pour répondre à de nouveaux besoins de leurs habitants, et d'essayer d'imaginer au mieux les projets nécessaires au développement du territoire.

La communauté de communes des Côtes en Haye a été créée le 1^{er} janvier 2008.

Elle a des compétences obligatoires et optionnelles :

<u>COMPETENCES OBLIGATOIRES</u>	<u>COMPETENCES OPTIONNELLES</u>
<p><u>Aménagement de l'espace :</u> création de zones d'activités intercommunales (ZAC de Noviant aux Prés accueillant actuellement deux PME : SW Environnement et EDC Protection).</p> <p>Adhésion au syndicat mixte départemental visant à élaborer le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Sud-Ouest Meurthe et Moselle.</p> <p><u>Développement économique :</u> la CCCHaye met en œuvre des actions de soutien aux entreprises et commerces, aux activités économiques qui entrent dans le cadre des conventions de développement locales signées avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle, mais chaque commune peut conserver l'initiative pour ce qui concerne ses entreprises ;</p>	<p><u>Environnement :</u> La collecte, le traitement, la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés.</p> <p>La politique commune d'évacuation des gravats, réalisée par le biais de la déchetterie.</p> <p>Gestion de la déchetterie de Bernécourt, en partenariat avec la communauté de communes des Trois Vallées.</p> <p>La gestion et l'entretien (préservation et amélioration du milieu naturel) du ruisseau d'Esch, ainsi que des ses affluents (exutoires des eaux usées)</p> <p><u>Assainissement non collectif :</u> réalisation des études de zonages assainissement. Adhésion de la CCCHaye au Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de M&M (contrôle des installations autonomes)</p> <p><u>Assainissement collectif :</u> réalisation des études diagnostiques et de zonages. Etude, construction et exploitation des réseaux de collectes des eaux usées et pluviales, ainsi que des stations d'épuration. Concernant les travaux, sont exclus les travaux liés à l'urbanisation de nouvelles zones.</p> <p><u>Habitat et cadre de vie :</u> subventions au ravalement de façades, adhésion au Syndicat Départemental d'Electricité (SDE), déneigement des voies communales.</p>

	<p><u>Politiques et actions relatives à l'animation, à la jeunesse et à la petite enfance :</u> organisation au soutien aux manifestations d'intérêt communautaire, signature d'un contrat enfance avec les partenaires institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales). Gestion du Centre Multi Accueil de Manonville.</p> <p><u>Investissement mobilier et patrimoine intercommunal :</u> investissement en matériel « intercommunal » loué ou prêté aux associations, aux communes ou aux particuliers (selon règlement) en vue d'activité de loisirs ou d'animation susceptibles de concerner l'ensemble des communes.</p> <p>Investissement dans des locaux pour loger les bureaux et le matériel intercommunal de la CCCHaye</p>
--	--

Le nombre restreint de communes et l'absence de gros centres urbains assurent une approche commune des élus en matière de gestion des compétences, à savoir un souci constant de préserver et développer une qualité de vie propre au milieu rural.

La constitution du conseil de communauté reflète d'ailleurs cette volonté de travailler ensemble, sur un pied d'égalité : chaque commune délègue deux représentants pour la représenter au conseil de communauté, qui comporte par conséquent 18 conseillers.

Aujourd'hui, il n'est plus possible pour une commune rurale de négocier seule un contrat comme celui de la collecte et du transport des déchets ménagers. Et puis, en prenant compte de nos complémentarités et nos différences, nous avons pu élargir progressivement notre champ d'action en créant des équipements extrêmement performants comme la déchetterie, la crèche à Manonville, la ZAC à Noviant aux Prés, etc...

La CCCHaye pourra adhérer dans les années futures à un Pays. Le Pays est une structure administrative qui travaille sur des projets de grandes dimensions, comme par exemple le devenir de la base aérienne de Rosières en Haye. La CCCCHaye aura le choix entre le Pays de Toul ou le Pays Terre de Lorraine. Ces deux pays compteront à terme environ 80 000 habitants. L'un se situe sur Pont-à-Mousson/Pompey/Dieulouard et ses communes avoisinantes, l'autre concerne Toul et ses communes avoisinantes. Pour l'instant rien n'est encore défini en ce qui concerne notre choix.

Mme Fournier souhaite développer l'information, la communication de la CCCHaye.

La réunion se termine sur ce dernier point et M. VELLE, Maire d'Hamonville, offre le pot de l'amitié.

La Présidente,
Marie-José FOURNIER